

LETTRE AUX ELUS LOCAUX OU DEPARTEMENTAUX

Madame, Monsieur

En tant qu'associations de producteurs et consommateurs attachés aux circuits courts et à l'agriculture familiale biologique, nous souhaitons qu'une politique régionale, départementale et locale permette de développer ces modes de production et de consommation, qui évitent le transport des produits et l'industrialisation de la production alimentaire. Ce développement répondrait à la demande croissante des usagers et des cantines, liée à la prise de conscience des enjeux d'une alimentation saine. L'augmentation de la consommation de carburants, le recours croissant aux produits chimiques et la perte constante d'emplois agricoles pourraient ainsi être enrayés. Le contact direct entre le consommateur et le producteur permet aussi une éducation réciproque.

Nous attendons qu'enfin une action d'envergure soit menée par l'ensemble des collectivités locales et les services publics, pour affecter les terres arables disponibles dans un rayon de 50 kms autour des agglomérations à l'usage des productions agricoles et de l'élevage de proximité, dans le cadre d'entreprises familiales.

A cet effet, les moyens de préempter les terres arables mises en vente, mais aussi de mettre à disposition celles qui sont inutilisées ou affectées à des usages non productifs, devraient être proposés dans les programmes politiques puis mis en place concrètement. Nous suggérons notamment: le recours à des périmètres, entourant systematiquement toutes les agglomérations significatives, réservés à ce type d'agriculture et d'élevage (par exemple les PPEANP, Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain), mais aussi une politique d'acquisition ou de location, notamment par la SAFER, du foncier agricole repris par des non agriculteurs.

Suite aux initiatives pour introduire les produits de proximité et biologiques dans les fournitures des cantines, la mise en place d'un réseau de fermes paysannes est devenue nécessaire pour les fournir. Il serait dommage qu'une telle intention législative débouche sur le recours à des produits de grandes exploitations, qui parcourent des centaines de kilomètres avant de parvenir à nos enfants.

Nous attendons que les élus ou acteurs locaux, départementaux et régionaux, en responsabilité des choix concernés, nous indiquent explicitement la façon dont ils comptent agir pour atteindre ces objectifs. Nous ferons état publiquement des réponses obtenues (et des non réponses), puis de nos remarques.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments respectueux.

Marcheprime, le 24 décembre 2015

AMAP LES OLIVIERS MARCHEPRIME

1 rue Victor Rigal
Rue Sophie Armand Blanchard
Les Oliviers
33380 Marcheprime